

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve aux services (les « **Services** ») proposés par la société CYCLOFIX, société par actions simplifiée, au capital de 2.335,09 euros, dont le siège social est situé 29, allée de Bayeux à Le Perreux-sur-Marne (94170) (le « **Prestataire** ») aux consommateurs et clients professionnels ou non-professionnels (le ou les « **Client(s)** ») sur son site Internet www.cyclofix.com et sur l'application mobile CYCLOFIX disponible sur l'Apple Store et Android.

Les Services constituent une plate-forme technologique permettant aux Clients du site Internet et de l'application mobile CYCLOFIX, d'organiser et de planifier l'achat de services de réparation de vélos, de pièces et accessoires vélos ainsi que de vélos (les « **Prestations** ») auprès de prestataires tiers indépendants desdits Services, incluant en cela des prestataires tiers indépendants de services de réparation de vélo sous contrat avec CYCLOFIX ou certains affiliés de CYCLOFIX (les « **Prestataires Tiers** »). Sauf autrement convenu par CYCLOFIX dans un accord écrit distinct établi avec le Client, les Services sont mis à votre disposition pour une utilisation exclusivement personnelle et non commerciale.

Le Client reconnaît expressément que CYCLOFIX ne fournit pas de services de réparation de vélos ou d'achat de pièces et accessoires vélos ou de vélos et que CYCLOFIX n'agit pas en qualité de réparateur vélos et que l'ensemble desdits Services sont fournis par les Prestataires Tiers indépendants qui ne sont pas employés par CYCLOFIX ou l'un ou l'autre de ses affiliés.

De manière générale, les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le site Internet www.cyclofix.com et l'application mobile.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service et d'une Prestation est de la seule responsabilité du Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

CYCLOFIX

hello@cyclofix.com

01 76 31 01 47

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et par l'intermédiaire de l'application mobile et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à

CYCLOFIX

2, avenue de Corbera

75012 Paris

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site Internet et de l'application mobile. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par CYCLOFIX constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par CYCLOFIX et le Client via le site Internet et l'application mobile CYCLOFIX.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services et les Prestations proposés sur le site Internet et l'application mobile CYCLOFIX.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site Internet à la date de passation de la commande.

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les Services et les Prestations mis à disposition par CYCLOFIX en tout lieu où ces derniers sont accessibles.

Les modifications de ces Conditions Générales de Vente sont opposables aux utilisateurs du site Internet et l'application mobile CYCLOFIX à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

ARTICLE 2 - Commandes

Le Client sélectionne sur le site Internet et l'application mobile CYCLOFIX les Prestations qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- indication de l'adresse d'intervention ;
- sélection de la date et du créneau horaire de l'intervention ;
- sélection de la nature de la réparation ;
- renseignement des détails liés à la commande ;
- renseignement des coordonnées Client (prénom, nom, email, téléphone) ;
- sélection du moyen de paiement (si paiement par carte bancaire, renseignement des coordonnées de la carte bancaire) ; et
- renseignement d'un éventuel code promotionnel.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

Pour les commandes passées exclusivement sur Internet, l'enregistrement d'une commande sur le site Internet et l'application mobile CYCLOFIX du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code civil), étant précisé que le prix total est susceptible d'être modifié selon les Prestations effectivement réalisées par le Prestataire Tiers après acceptation par le Client. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constituent une preuve du contrat de vente.

Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire, par courrier électronique et après validation de l'autorisation de prélèvement.

Toute commande passée sur le site Internet et l'application mobile CYCLOFIX constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

CYCLOFIX se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou de toute autre nature.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire moins de six (6) heures avant la date prévue pour la fourniture des Services et Prestations commandés ou si le Client ne se présente pas au rendez-vous, pour quelque raison que ce soit hormis l'exercice du droit de rétractation ou la force majeure, une somme de cinq (5) euros sera acquise au Prestataire et pourra être facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

ARTICLE 3 - Tarifs

Les Services et Prestations proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site Internet et l'application mobile CYCLOFIX, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Il est de convention expresse que le tarif annoncé lors de la prise de commande est susceptible d'évoluer en fonction des Prestations suggérées par le Prestataire Tiers au jour de la réalisation de ces dernières et acceptées par le Client avant toute intervention du Prestataire Tiers.

Les prix sont exprimés en Euros toutes charges comprises (TTC) et inclut la TVA au taux en vigueur.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le site Internet et l'application mobile CYCLOFIX, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total dû au titre des Services et Prestations à savoir déplacement, main d'oeuvre et, le cas échéant, pièces de rechanges, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire et adressée par courriel au Client à l'issue de la fourniture des Services et Prestations commandés.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire dans les conditions précisées sur le site Internet et l'application mobile CYCLOFIX.

En outre, CYCLOFIX peut, à son entière discrétion, créer des codes promotionnels pouvant être utilisés pour obtenir un crédit de compte, ou autres fonctions ou avantages liés aux Services et aux Prestations, sous réserve de toute disposition supplémentaire établie par CYCLOFIX au cas par cas pour les codes promotionnels (les « **Codes Promos** »). Le Client accepte que les Codes Promos : (i) doivent être utilisés légalement par le public auquel ils sont destinés et pour les finalités envisagées ; (ii) ne peuvent être dupliqués, vendus ou transférés d'aucune façon, ni être mis à la disposition du public en général (qu'ils soient postés sur un forum public ou autrement) sauf autorisation expresse de CYCLOFIX ; (iii) peuvent être désactivés par CYCLOFIX à tout moment pour quelque raison que ce soit sans engager la responsabilité de CYCLOFIX ; (iv) ne peuvent être utilisés que conformément aux conditions spécifiques établies par CYCLOFIX pour chaque Code Promo ; (v) ne sont pas valides pour recevoir des espèces ; et (vi) peuvent expirer avant d'être utilisés. CYCLOFIX se réserve le droit de décliner ou réduire les crédits ou autres fonctions ou avantages obtenus à travers l'utilisation des Codes Promos par le Client ou tout autre utilisateur au cas où CYCLOFIX jugerait ou estimerait que l'utilisation ou le rachat du Code Promo s'est fait de façon erronée, frauduleuse, illégale ou contraire aux conditions applicables au Code Promo ou aux présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 4 - Conditions de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la fourniture des Prestations commandées dans les conditions définies à l'article « Fourniture des Prestations » ci-après et comme indiqué sur la facture adressée au Client, par voie de paiement sécurisé par cartes bancaires (Visa, MasterCard, American Express) ou en espèces.

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole TSL.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

En acceptant de contracter sur la base des présentes Conditions Générales de Vente, le Client reconnaît explicitement son obligation de paiement. Une fois que la commande du Client aura été acceptée, la carte bancaire du Client reçoit une autorisation de débit et le montant est réservé pour être débité.

Le règlement est effectué directement à CYCLOFIX qui le transmet ensuite au Prestataire Tiers. Le Prestataire est autorisé par les Prestataires Tiers à accepter le règlement pour leur compte et le règlement du prix des Services et des Prestations au bénéfice de CYCLOFIX dégage le Client de son obligation de payer ce prix au Prestataire Tiers.

ARTICLE 5 - Fourniture des Prestations

Les Services et Prestations commandés par le Client, qui comprennent les prestations de réparation de vélos seront fournis selon les modalités suivantes :

- Rencontre avec le Prestataire Tiers sur le lieu de rendez-vous ;
- Remise du vélo au Prestataire Tiers ;
- Diagnostic du Prestataire Tiers pour confirmer la nature du problème et la prise en charge immédiate sur place ;
- Acceptation par le Client des prestations à réaliser par le Prestataire Tiers ;
- Réalisation de la prestation par le Prestataire Tiers ;
- Restitution du vélo au Client ; et
- Encaissement du paiement du Client.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que le Prestataire Tiers fournisse les Prestations commandées par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen.

Si les Services et Prestations commandés n'ont pas été fournis dans un délai de trois (3) jours après la date indicative ci-dessus précisée, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

La fourniture des Prestations pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client, sous réserve des dispositions de l'Article 1 et que le lieu permette l'accueil et la sécurité du Prestataire Tiers dans la fourniture des Services et des Prestations.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services et des Prestations, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services et des Prestations, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de trois (3) jours à compter de la fourniture des Services et des Prestations pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera le Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Prestations dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

ARTICLE 6 - Droit de rétractation

Le Client a la possibilité jusqu'à six (6) heures avant la réalisation des Prestations d'exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire et d'annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement, sauf si l'exécution des Prestations a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation.

Le droit de rétractation peut être exercé en adressant un courriel à l'adresse suivante hello@cyclofix.com.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services et Prestations commandés déjà encaissé par CYCLOFIX est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du Client.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Prestataire - Garantie

Les Services sont fournis « tels quels » et « selon disponibilité ». CYCLOFIX décline toute attestation et garantie, expresse, tacite ou prévue par la loi, non expressément énoncée aux présentes Conditions Générales de Vente, y compris les garanties tacites de qualité marchande, d'adéquation à une finalité particulière et d'absence de contrefaçon. De plus, CYCLOFIX ne livre aucune attestation, garantie ou assurance concernant la fiabilité, la ponctualité, la qualité, le caractère adéquat ou la disponibilité des Services ou de tout bien ou service sollicité en utilisant les Services, ou que le fonctionnement des Services se fera sans interruptions ou erreurs. CYCLOFIX ne garantit pas la qualité, le caractère adéquat, la sécurité ou la capacité des Prestataires Tiers. Le Client accepte que les risques découlant de l'utilisation des Services qu'il fait et de tout bien ou service sollicité en lien avec ces derniers, lui appartiennent intégralement et n'appartiennent qu'à lui seul, dans la mesure la plus large consentie par la loi applicable.

CYCLOFIX ne sera pas responsable des dommages indirects, accessoires, particuliers, exemplaires, punitifs ou consécutifs, incluant en cela la perte de profits, la perte de données, les dommages corporels ou matériels liés ou se rapportant à toute utilisation des Services ou, quoi qu'il en soit, en découlant, même si CYCLOFIX a été informée de la possibilité de tels dommages. CYCLOFIX ne sera pas responsable des dommages, obligations ou pertes découlant de : (i) ce que le Client a utilisé les Services ou qu'il s'y est fié ou de l'impossibilité pour lui d'avoir accès ou d'utiliser les Services ; ou de (ii) toute transaction ou relation entre le Client et tout Prestataire Tiers, même si CYCLOFIX a été informée de la possibilité de tels dommages. CYCLOFIX ne sera pas responsable d'un retard ou d'une inexécution, lesquels seraient dus à des causes échappant au contrôle raisonnable de CYCLOFIX.

Le Client peut utiliser les Services de CYCLOFIX pour solliciter et prévoir la réparation de vélo auprès de Prestataires Tiers mais le Client convient que CYCLOFIX n'a aucune responsabilité et ne répondra à l'égard du Client d'aucune Prestation fournie par des Prestataires Tiers, en dehors de ce qui a été expressément énoncé aux présentes.

Les limites et les exclusions du présent Article 7 ne prétendent pas limiter la responsabilité ou modifier tout droit revenant au Client en qualité de consommateur qui ne saurait être exclu au regard de la loi applicable.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de trois (3) jours à compter de la fourniture des Services et des Prestations.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les Prestations jugées défectueuses dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet et l'application mobile CYCLOFIX du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

ARTICLE 8 - Informatiques et Libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site Internet ou de l'application mobile CYCLOFIX, selon le cas, a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site Internet et l'application mobile CYCLOFIX.

ARTICLE 9 - Propriété intellectuelle

Le contenu du site Internet et de l'application mobile CYCLOFIX est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 10 - Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

ARTICLE 11 - Exécution forcée en nature

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée.

ARTICLE 12 - Exception d'inexécution

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

ARTICLE 13 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 14 - Résolution du contrat

14-1 - Résolution pour imprévision

La résolution pour l'impossibilité de l'exécution d'une obligation devenue excessivement onéreuse ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, intervenir que cinq (5) jours après la réception d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

14-2 - Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

La Partie victime de la défaillance pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie défaillante, la résolution fautive des présentes, cinq (5) jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

14-3 - Résolution pour force majeure

Il est convenu expressément que les parties peuvent résoudre de plein droit le présent contrat, sans sommation, ni formalité.

14-4 - Dispositions communes aux cas de résolution

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

Les prestations échangées entre les Parties depuis la conclusion du contrat et jusqu'à sa résiliation ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celui-ci, elles ne donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 15 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 16 - Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (art. L. 612-1 du Code de la consommation) ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 17 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Service concerné ;
- le prix des Services et des frais annexes (ex. : livraison, déplacement, etc.) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date à laquelle le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;

- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ; et
- les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet ou l'application mobile CYCLOFIX emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.